



**BIO NATURAL**  
— PROTECT —

**STIMULE &  
PROTEGE VOS  
OLIVIERS  
DES ATTAQUES  
DE RAVAGEURS**

**BIOSTIMULANT  
PNC 41-10 PLUS**

**FICHE  
DE DONNEES  
DE SECURITE**



## MODE D'EMPLOI BIOSTIMULANT PNC 41-10 PLUS

Impérativement porter masque, gants et lunettes,  
Pur sur les troncs à l'aide d'un pinceau  
Dilué en pulvérisation sur le feuillage et autour de l'arbre à protéger

Nous vous rappelons que l'ensemble de notre gamme est constituée d'une matière active inoffensive pour la santé mais générant des désagréments si on ne respecte pas les règles de sécurité !



## CLASSEMENT BIOSTIMULANT

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société



#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées BIOSTIMULANT ( Substance Naturelle a Usage Biostimulant)  
Utilisations contre indiquées Non disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom BIO NATURAL PROTECT  
LE DOME  
Adresse 1 rue de la Haye  
95731 ROISSY CDG  
Téléphone 01.79.72.73.88  
Email de contact BIONAT4@gmail.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

|               |                                             |
|---------------|---------------------------------------------|
| Acute Tox. 4  | H302 Nocif en cas d'ingestion.              |
| Skin Irrit. 2 | H315 Provoque une irritation cutanée.       |
| Skin Sens. 1  | H317 Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Eye Dam. 1    | H318 Provoque des lésions oculaires graves. |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement **Danger**

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identificateur produit              | PIMENT DE CAYENNE<br>/!                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Mentions de danger (H)              | H302 Nocif en cas d'ingestion.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.<br>H318 Provoque des lésions oculaires graves.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Éléments d'étiquetage additionnels  | Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Conseils de prudence – Prévention   | P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.<br>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Conseils de prudence – Intervention | P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P310 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...<br>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| Conseils de prudence – Stockage     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Conseils de prudence – Elimination  | P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux prescriptions municipales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### 2.3. Autres dangers

Non disponible

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

| Substance                                                 | C (%)         | Classification                                                   | Limites de concentration spécifiques | Note |
|-----------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------|
| PIMENT DE CAYENNE<br>N°CAS : 85940-30-3<br>N°EC:288-920-0 | 25% ≤ C ≤ 50% | Skin Irrit. 2 : H315<br>Skin Sens. 1 : H317<br>Eye Dam. 1 : H318 | (                                    | (    |
|                                                           |               |                                                                  |                                      |      |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

## SECTION 4 : Premiers secours

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

### 4.1. Description des premiers secours

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.                   |
| En cas d'inhalation             | Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                                                                                                                                                        |
| En cas de contact avec la peau  | Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.                                         |
| En cas de contact avec les yeux | Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste. |
| En cas d'ingestion              | Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.                                                                                                                                                  |
| Protection des sauveteurs       | Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas de données

Effets Pas de données

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : En cas d'incendie : Utiliser du Dioxyde de carbone ou de la Poudre sèche pour l'extinction.

Inappropriés : Jet d'eau direct.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le produit répandu.

Utiliser un matériel absorbant tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées en vue de l'élimination des déchets et pour prévenir la dispersion dans les rivières et les égouts.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit. Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut: Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des produits alimentaires, boissons et aliments pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les consignes d'utilisation.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

### 8.1. Paramètres de contrôle

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique appropriées

Protection des yeux et du visage: Porter un équipement de protection des yeux.  
Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau et des mains : Protection des mains: Type de gants appropriés: NBR (caoutchouc nitrile).

Protection des mains: Mesures de protection des mains supplémentaires: Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Protection des mains: Remarque: Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection des mains: Porter des gants de protection.

Protection du corps: Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide visqueux

Couleur

Brun foncé

Odeur

Caractéristique du piment

Seuil d'odeur

Pas de données

pH

Pas de données

Point de fusion / congélation

Pas de données

Point d'ébullition

Pas de données

Point éclair

Pas de données

Taux d'évaporation

Pas de données

Inflammabilité

Pas de données

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Pas de données

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Pas de données

Pression de vapeur

Pas de données

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

|                                            |                |
|--------------------------------------------|----------------|
| Densité de vapeur                          | Pas de données |
| Densité relative                           | Pas de données |
| Solubilité dans l'eau                      | Pas de données |
| Solubilité dans d'autres solvants (Alcool) | Pas de données |
| Log Kow                                    | Pas de données |
| Température d'auto-inflammabilité          | Pas de données |
| Température de décomposition               | Pas de données |
| Viscosité                                  | Pas de données |
| Propriétés explosives                      | Pas de données |
| Propriétés comburantes                     | Pas de données |
| Indice de réfraction                       | Pas de données |

### 9.2. Autres informations

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Viscosité cinématique | Pas de données |
|-----------------------|----------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de données.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de données.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

|                                      |                                                   |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë                       | Pas de données                                    |
| Corrosion cutanée                    | Pas de données                                    |
| Lésions oculaires                    | Pas de données                                    |
| Sensibilisation                      | Pas de données                                    |
| Mutagenicité des cellules germinales | Non identifié comme mutagène.                     |
| Cancérogénicité                      | Non identifié comme cancérogène.                  |
| Toxique pour la reproduction         | Non identifié comme toxique pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique unique           | Pas de données                                    |
| Toxicité spécifique répétée          | Pas de données                                    |

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1.1  
Date : 01/01/2021, FR  
Langue : FR

Danger par aspiration

Pas de données

Autres informations

Expérience pratique: aucune

Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

### SECTION 12 : Informations écologiques

|                                             |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|
| 12.1. Toxicité                              | Pas de données# |
| 12.2. Persistance et dégradabilité          | Pas de données# |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation          | Pas de données# |
| 12.4. Mobilité dans le sol                  | Pas de données# |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas de données# |
| 12.6. Autres effets néfastes                | Pas de données# |

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Codes déchet: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux: Nocif. Irritant.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Produit: Déchets exigeant une surveillance spéciale. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Emballage: Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

#### 13.2. Codes déchet

Pas de données.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

|  |     |          |      |      |
|--|-----|----------|------|------|
|  | ADR | ADN/ADNR | IMDG | OACI |
|--|-----|----------|------|------|

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquette de dangers

Code de classification

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Version : 1  
Date : 01/01/2021  
Langue : FR

|                     |  |  |  |  |
|---------------------|--|--|--|--|
| Autres informations |  |  |  |  |
|---------------------|--|--|--|--|

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

### SECTION 16 : Autres informations

#### 16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 10/03/2017

Indications sur les changements: Première édition

#### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

#### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

#### 16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

##### Mentions de danger (H):

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

#### 16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages

# Fiche de Données de Sécurité

## BIOSTIMULANT (S.N.U.B) PNC 41-10 PLUS

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) n ° 453/2010)

Version : 1<sub>1</sub>  
Date : 01/01/2021<sub>1</sub>  
Langue : FR<sub>R</sub>

que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.



**BIO NATURAL**  
— PROTECT —

## **BIO NATURAL PROTECT**

Le dôme, 1 rue de la haye  
95731 ROISSY CDG

0179727388  
[bionat4@gmail.com](mailto:bionat4@gmail.com)